

## SOMMAIRE

[Carottes](#)..... p2.[Haricots](#)..... p3.[Epinards](#)..... p4.[Zoom](#)..... p5.[Données météo](#)..... p6.

Indicateurs de risque			
Culture	Stade	Ravageurs	Maladies
Carotte	Ø 3 cm à R - 30 j	Mouche de la carotte 	Sclérotinia 
			Alternaria 
			Oïdium 
Haricot	R - 15 j à récolte	Noctuelle gamma 	Botrytis-Sclérotinia 
		Noctuelle héliothis 	
Epinard	8 F à récolte	Noctuelle gamma 	



## Légende pictogrammes



Prophylaxie



Biocontrôle



Résistances variétales

## Notes Biodiversité



## CAROTTES

### Ravageurs

#### Mouche de la carotte

- **Observations**

Sur les sept parcelles toujours suivies, les captures d'adultes sont en baisse. Le seuil de 1 mouche/piège/semaine est atteint dans deux parcelles dans les secteurs d'Arzano et de Saint-Barthélémy.

- **Analyse du risque**

Risque moyen.

- **Gestion du risque**

En fonction du piégeage.

### Maladies

#### Sclérotinia

- **Observations**

Toujours des symptômes constatés cette semaine sur les quatre parcelles de grosses carottes suivies notamment dans les zones non traitées : environ 5 % de racines touchées.

- **Analyse du risque**

Risque moyen.

- **Gestion du risque**

En fonction de la surveillance des parcelles.



Crédit photo UNILET

#### Alternaria


- **Observations**

Pression de la maladie identique à la semaine précédente sur grosses carottes.

- **Analyse du risque**

Risque moyen.

- **Gestion du risque**

En fonction de la surveillance des parcelles.  
Choisir des variétés résistantes. 

#### Oïdium


- **Observations**

Quelques symptômes cette semaine sur deux des quatre parcelles de grosses carottes suivies : environ 20 % du feuillage attaqué.

- **Analyse du risque**

Risque moyen.

- **Gestion du risque**

En fonction de la surveillance des parcelles.  
Choisir des variétés résistantes. 

## HARICOTS

### Ravageurs

#### Noctuelle *Autographa gamma*

- **Observations**

Les captures d'adultes sont toujours en baisse, tous les secteurs sont concernés par la présence du ravageur mais les niveaux de dégâts sont très variables.

- **Analyse du risque**

Risque moyen.

- **Gestion du risque** 

Suivi de piégeage et observations de dégâts de perforation sur les cultures. Surveillance des parcelles et emploi de produits à base de *Bacillus Thuringiensis*.

#### Noctuelle *Héliothis (Helicoverpa armigera)*

- **Observations**

Les captures sont en nette baisse dans tous les secteurs y compris la Vendée (de 0 à 5 papillons sur 12 pièges ; 28 papillons dans un seul piège à l'est du Morbihan).

- **Analyse du risque**

Risque moyen.

- **Gestion du risque**

Surveillance accrue des parcelles dans les semaines à venir avec observations de la présence et/ou des dégâts de chenilles dans les cultures.

Plusieurs insecticides biologiques utilisables : *Bacillus Thuringiensis*, *spinosad* et *virus NPV*.



### Maladies

#### Sclérotinia - Botrytis

- **Observations**

Dans les parcelles en cours de récolte, des dégâts de sclérotinia et botrytis sont toujours observés mais ils restent à un niveau toujours acceptable au vu des conditions climatiques actuelles.

- **Analyse du risque**

Risque moyen.

- **Gestion du risque**



Allonger la rotation en incorporant des cultures non sensibles (minimum de 4 ans entre deux cultures sensibles).

Bien gérer l'irrigation et les apports de matières organiques et fertilisations.

En préventif, un produit à base de *Coniothyrium minitans* peut être utilisé.



Apothécie du sclérotinia  
Crédit photo UNILET

[Sommaire](#)

## EPINARDS

### Ravageurs

#### Noctuelle *Autographa gamma*

- **Observations**

Des dégâts sont observés dans deux parcelles sur quatre suivies dans le Sud-Finistère.

- **Analyse du risque**

Risque moyen.

- **Gestion du risque**



Suivi de piégeage et observations de dégâts de perforation sur les cultures. Surveillance des parcelles et emploi de produits à base de *Bacillus Thuringiensis*.



Crédit photo UNILET

## Zoom sur un organisme classé organisme de quarantaine dans la filière : la Chenille Légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*)

dont la présence n'est pas connue sur le territoire de l'UE (Règlement d'exécution UE 2019/2072)

La **Chenille Légionnaire d'Automne** (*Spodoptera frugiperda*) est une espèce très polyphage. Elle se nourrit de plus de 350 espèces. On la retrouve sur les jeunes plants de maïs, de riz et de coton mais également sur graminées fourragères et autres cultures maraîchères tel que le haricot, la patate douce ou l'oignon. Originaires des Amériques, elle a été interceptée à plusieurs reprises en quarantaine en Europe. En 2016, elle est repérée comme une espèce exotique envahissante en Afrique où ses populations se sont rapidement étendues entre janvier 2016 et début 2017 (12 pays touchés dont 7 en 2 mois seulement) ou des dégâts importants ont été signalés.

### Biologie et description

Les **papillons adultes**, de couleur brun clair à beige, émergent la nuit. Le mâle possède un motif orange au centre de l'aile et un autre triangulaire blanc à l'extrémité (photo 1). Après l'accouplement, la femelle, dépose entre 100 et 300 œufs en moyenne par ponte sur la face inférieure des feuilles des plantes-hôtes.

Les larves éclosent après 2 à 4 jours et mesurent 1,7 mm. Elles se nourrissent du tissu foliaire puis se propagent à toutes les parties aériennes de la plante et aux plantes voisines. Elles endommagent le tissu des feuilles, des tiges et des organes reproducteurs et, dans le cas du maïs, s'attaquent également aux épis. Les larves passent par six stades jusqu'à mesurer 3,5-4 cm. On les reconnaît aux signes distinctifs suivants : 3 bandes jaunes le long du corps, 4 taches foncées sur le dernier segment et un dessin en forme de Y sur la capsule céphalique (Photo 2).



Photo 2 : critères distinctifs de la chenille

Au dernier stade, les **chenilles** se nymphosent dans le sol. Les **papillons** éclosent après 8-9 jours. Si les températures demeurent longtemps au-dessous de 10 °C, le ravageur ne survit pas (T° optimale de développement 28 °C - Durée du cycle 30 à 90 jours). Dans les régions tropicales, on enregistre jusqu'à six générations par an. Dans nos latitudes, il serait susceptible de ne pas survivre à l'hiver.

### Au niveau réglementaire

L'Union européenne a inscrit la légionnaire d'automne comme organisme de quarantaine. Elle a déjà été détectée sur des produits végétaux à destination de l'Europe. Elle est mentionnée dans l'Arrêté Préfectoral 2011-1479 comme organisme nuisible dont l'introduction et la dissémination doivent être interdites.

**Bibliographie :** CABI plantwise, FAO, 2017, « Comment gérer la chenille légionnaire d'automne *Spodoptera frugiperda* » - CABI plantwise, FAO, 2017, « La chenille légionnaire d'automne, *Spodoptera frugiperda*. Identification, biologie et écologie » - FDGDON/CIRAD, 2018, « *Spodoptera frugiperda* la chenille légionnaire d'automne ».



Photo 1. Adulte mâle

Crédit photos 1, 2 & 3 : R. Fontaine, C. Clain (FDGDON), A. Franck (CIRAD)

### Facteur de risques

La légionnaire d'automne pourrait parvenir en Europe de 2 manières : dans des conditions optimales (climatiques et environnementales), une femelle adulte peut franchir des distances supérieures à 100 km. Il est possible pour le ravageur de s'étendre de manière naturelle du continent africain vers l'Europe. Le transport international de marchandises favorise le risque d'introduction de ce ravageur. La mise en place de dispositifs de piégeage permet de surveiller l'apparition du ravageur sur le continent européen et d'engager des mesures de lutte suffisamment tôt.



Photo 3 : chenille sur maïs

### Les solutions existantes

De nombreux cas de résistances aux pesticides ont déjà été remontés dans les pays où ce ravageur est présent. Des solutions alternatives existent à base de produits naturels, en lutte biologique et confusion sexuelle. Une réflexion sur la combinaison de ces différentes pratiques est suggérée.

**DONNÉES MÉTÉO**

Stations	Températures moyennes (°C)		Pluviométrie (mm)	
	Août	1 <sup>er</sup> au 19 sept.	Août	1 <sup>er</sup> au 19 sept.
BRENNILIS (29)	16.6	13.7	97.5	46.9
CORAY (29)	17.2	14.1	90.3	34.4
SAINT-SEGAL (29)	17.8	14.8	62	31.4
TREGUNC (29)	18	15.1	66.9	14.0
LORIENT (56)	18.1	14.8	111.7	8.8
PLOËRMEL (56)	19.1	14.9	33.6	14.4
PONTIVY (56)	18.3	14.5	78.1	31.5
VANNES (56)	18.2	14.5	72.2	18.3
LA ROCHE SUR YON (85)	19.5	15.1	67.5	33.5

## Prévisions Météo France - Bretagne :

[PREVISIONS METEO FRANCE - Site Officiel de Météo-France - Prévisions gratuites à 15 jours sur la France et sur le monde](#)



[R4P – Réseau de Réflexion et de Recherches sur les Résistances aux Pesticides \(r4p-inra.fr\)](#)



« **Signaler Dégâts Faune Sauvage** », une application digitale développée par la Chambre d'agriculture permet le signalement des dégâts. La déclaration est indispensable pour maintenir le classement « nuisibles » des espèces mais n'ouvre pas de droits à l'indemnisation.

Plus d'informations : [Dégâts de la faune sauvage : une application pour les signaler - Chambres d'agriculture France \(chambres-agriculture.fr\)](#)

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.*

Vous pouvez retrouver l'ensemble des BSV Légumes de transformation sur les sites internet suivants :

Chambre d'Agriculture de Bretagne :  
<https://bretagne.chambres-agriculture.fr/>

DRAAF Bretagne :  
<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr>

Direction de Publication :  
Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne  
Animatrice inter-filières :  
Claire RICONO  
Tél : 02 97 46 22 41

Rédigé par :  
UNILET  
Animateur Légumes de transformation :  
Pierre LE FLOCH  
Tél. 02 98 39 33 24

Action co-pilotée par les ministères chargés de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de la recherche avec l'appui financier de l'Office Français pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.